

► Savoir identifier les différents acteurs (pouvoirs publics, ONG, entreprises, experts, partis, mouvements citoyens) qui participent à la construction des questions environnementales comme problème public et à leur mise à l'agenda politique ; comprendre que ces acteurs entretiennent des relations de coopération et de conflit.

Vous montrerez que plusieurs acteurs ont contribué à faire de l'environnement un problème public. (EC3)

Dans ce devoir nous allons montrer que plusieurs acteurs ont contribué à faire de l'environnement un problème public. En effet, la préservation de l'environnement n'a pas toujours été un problème public et, force est de constater, que c'est grâce à la mobilisation de nombreux acteurs que les questions environnementales ont pris place dans l'agenda politique et sont devenues un enjeu majeur de l'action publique. Nous allons donc voir tour à tour le rôle des experts publics, puis celui des ONG et des mouvements de citoyens, de même que celui des partis politiques, ou encore celui des pouvoirs publics eux-mêmes et enfin le rôle joué par les entreprises.

A. Les experts publics qui ont alerté l'opinion publique et les pouvoirs publics ont contribué à faire de l'environnement un problème public.

B. Les ONG et les mouvements de citoyens, alertés par les experts, ont mobilisé l'opinion publique et alerté les pouvoirs publics et de fait ont contribué à faire de l'environnement un problème public.

C. Les partis politiques, sensibilisés par les experts, et/ou qui observant que les questions environnementales s'ancrent peu à peu dans l'opinion publique, se saisissent progressivement des questions environnementales et contribuent en se faisant à faire de l'environnement un problème public.

D. Les experts, les ONG ou encore les mouvements de citoyens amènent les pouvoirs publics à une traduction politique et opérationnelle des enjeux environnementaux.

E. Face à la mobilisation des citoyens et la mise en œuvre effective des politiques publiques, les entreprises ont adapté leurs stratégies en prenant en compte l'environnement pour les intégrer dans une démarche de responsabilité sociale plus ou moins opportuniste.

► Comprendre que l'action publique pour l'environnement articule différentes échelles (locale, nationale, européenne, mondiale)

Vous montrerez que les questions environnementales impliquent une diversité d'acteurs à différentes échelles. (EC3)

Vous montrerez que la préservation de l'environnement implique une diversité d'acteurs à différentes échelles. (EC3)

Dans ce devoir nous allons montrer que les questions environnementales impliquent une diversité d'acteurs à différentes échelles. En effet, la préservation de l'environnement n'a pas toujours été un problème public et, force est, de constater que c'est grâce à la mobilisation de nombreux acteurs que les questions environnementales ont pris place dans l'agenda politique et sont devenues un enjeu majeur de l'action publique. Nous allons montrer que les acteurs qui se mobilisent pour la préservation de l'environnement peuvent agir à l'échelle internationale (européenne et mondiale) ou encore à l'échelle locale (nationale voire même locale).

A. L'action publique pour l'environnement peut s'articuler à l'échelle internationale : européenne et mondiale.

B. L'action publique pour l'environnement peut s'articuler à l'échelle locale et nationale

► En prenant l'exemple du changement climatique, connaître les principaux instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement : réglementation, marchés de quotas d'émission, taxation, subvention à l'innovation verte ; comprendre que ces différents instruments présentent des avantages et des limites, et que leur mise en œuvre peut se heurter à des dysfonctionnements de l'action publique.

Vous montrerez que les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement. (EC3)

Vous montrerez comment les différents instruments à disposition des pouvoirs publics peuvent permettre de faire face au changement climatique. (EC3)

Dans ce devoir nous allons montrer que les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement. En effet, à partir du moment où les questions environnementales sont devenues un problème public, les pouvoirs publics ont cherché à mettre en œuvre des instruments pour faire face aux externalités négatives de l'activité humaine sur l'environnement. Nous allons donc voir tour à tour le rôle de la réglementation, puis celui de la taxe et de la subvention et enfin le rôle des marchés des quotas d'émission, comme instrument pour faire face au changement climatique.

A. La réglementation : définition et principes des différentes normes (normes d'émission, normes de procédés, normes de produits, normes de qualité). Les normes d'émissions / Avantages : faciles à mettre en place ; très efficaces ; seuil d'émission fixé *ex-ante* / Inconvénients : coûts de vérification ; risque que le niveau de la norme soit trop bas ; pas efficace économiquement car la norme s'applique uniformément à toutes les entreprises (certaines ont des coûts de dépollution plus élevés (faibles) que d'autres – impossibilité de mettre en œuvre un rapport coût/avantage)

B. La taxe (la subvention) : définition et principe / Avantages de la taxe : Elle est efficace économiquement, chaque agent fait un rapport coût – avantage ; elle modifie les comportements des producteurs et des consommateurs ; elle est source de recettes fiscales pour les pouvoirs publics / Inconvénients : le niveau de réduction des émissions n'est pas fixé *ex-ante* (risque d'une taxe trop faible et donc d'une réduction des émissions de GES insuffisante) ; elle peut s'avérer inéquitable si elle s'applique uniformément à tous les consommateurs (ménages aisés et ménages modestes – la taxe est un prélèvement proportionnel et non pas progressif) ; la taxe alourdit les coûts de production (coûts des investissements à mettre en œuvre pour dépolluer + coût de la taxe sur les émissions restantes) ; risque de distorsion internationale et de perte de compétitivité prix.

C. Le marché des quotas d'émissions : définition et principe / Avantages : le plafond d'émissions est fixé *ex-ante* (comme pour la norme mais pas comme la taxe) ; les entreprises ne sont pas contraintes de réduire de manière uniforme leurs émissions (contrairement au cas de la norme) mais peuvent faire un rapport coût-avantage comme dans le cas de la taxe ; allège les coûts de dépollution des entreprises vertueuses qui peuvent vendre des quotas excédentaires / Inconvénients : le prix du carbone n'est pas connu *ex-ante* (contrairement au cas de la taxe), mais il fluctue en fonction des offres et des demandes de quotas, cela rend plus difficile les stratégies productives et d'investissement des entreprises ; il ne s'applique pas à toutes les entreprises contrairement à la norme ou à la taxe.

Vous montrerez que la mise en œuvre des instruments à disposition des pouvoirs publics pour faire face au changement climatique peut se heurter à des dysfonctionnements de l'action publique. (EC3)

Dans ce devoir nous allons montrer que la mise en œuvre des instruments à disposition des pouvoirs publics pour faire face au changement climatique peut se heurter à des dysfonctionnements de l'action publique. En effet, à partir du moment où les questions environnementales sont devenues un problème public, les pouvoirs publics ont cherché à mettre en œuvre des instruments pour faire face aux externalités négatives de l'activité humaine sur l'environnement. Toutefois, force est de constater que leur mise en œuvre peut se heurter à des dysfonctionnements. Nous montrerons tout d'abord que ces dysfonctionnements existent à l'échelle internationale, puis nous montrerons qu'ils concernent également l'échelle nationale.

A. La mise en œuvre des instruments à la disposition des pouvoirs publics peut se heurter à des dysfonctionnements de l'action publique au niveau international : il n'existe pas d'organisation mondiale constituée en charge de régler les dérèglements climatiques ; compte tenu des intérêts divergents des pays et de la problématique liée au passager clandestin il est très difficile de

parvenir à des accords communs ; aucun organe international n'est aujourd'hui en droit de sanctionner les contrevenants ; les pays restent souverains et les accords ne sont pas contraignants.

B. La mise en œuvre des instruments à la disposition des pouvoirs public peut se heurter à des dysfonctionnements de l'action publique au niveau national : risque d'ineffectivité, une décision est prise (loi adoptée, annonce ministérielle), mais les mesures d'application tardent ou restent en suspens, ou la loi n'est pas appliquée ; risque d'inefficacité : une décision a été suivie de mesure d'application (normes) mais celles-ci ne produisent pas (en tout ou partie) les effets attendus / le risque d'inefficacité peut également provenir de la résistance des acteurs concernés, laquelle amène à un retrait ou une suspension de la mesure ; risque d'inefficience : une décision et les mesures d'application sont prises mais le coût final de l'intervention s'avère trop élevé par rapport à l'avantage retiré de la mesure, ce qui peut conduire à la remise en cause du projet ou son ralentissement.

► En prenant l'exemple du changement climatique, comprendre qu'en présence de bien communs les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints par des stratégies de passager clandestin et les inégalités de développement entre pays.

Vous montrerez qu'en présence de bien commun les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints par des stratégies de passager clandestin et les inégalités de développement entre pays. (EC3)

Dans ce devoir nous allons montrer qu'en présence de bien commun les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints par des stratégies de passager clandestin et les inégalités de développement entre pays. En effet, le climat ou la qualité de l'air est un bien commun à savoir un bien non excluable mais rival. Par conséquent, nous verrons tout d'abord que du fait que le climat est un bien commun, les pays ont intérêt à se comporter en passager clandestin puis dans un second temps nous verrons que les négociations et accords internationaux sont contraints par les inégalités de développement entre les pays.

A. La qualité de l'air est un bien commun, dès lors les pays ont intérêt à se comporter en passager clandestin. Et *in fine*, aucun pays n'a intérêt à agir.

B. Les inégalités de développement entre les pays développés et les pays en développement amènent à rejeter l'approche égalitaire de la mise en œuvre des différents instruments et aboutit à privilégier une approche équitable : chaque pays est contraint en fonction de ses moyens. De plus, les pays en développement n'ont pas à agir autant que les pays développés : ils ne sont pas responsables de la majorité des GES ; ils ne peuvent pas se permettre d'entraver leur développement.